Réf. Farde e-Assemblées : 2477953

N° OJ : **64**

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Espaces Verts.- M. Geert VANCAUWENBERGS.- Subside 2022 : 72,20 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives valorisant les espaces verts auprès des habitants de la Ville et amenant au respect de ceux-ci peuvent être encouragées ;

Considérant que M. Geert VANCAUWENBERGS s'engage dans pareille initiative pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 72,20 EUR à M. Geert VANCAUWENBERGS ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 72,20 EUR à l'article 76605/331/01 du budget ordinaire 2022 est octroyé à M. Geert VANCAUWENBERGS pour le nettoyage et le fleurissement du parc Ket.

Annexes :